

**Commune d'AILLY-SUR-NOYE**  
**Conseil Municipal du 16 février 2022**  
**Extrait du registre des délibérations**

n° 2022-16-02-06

**Date de la convocation**

11/02/2022

Convoqués : 23

Présentes : 15

Représentés : 3

Absents : 5

L'an deux mil vingt deux, le seize février à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Gérard LEROY, Anne-Marie LATEUR, Annie COCHET, Vincent DAINE, Pascale GIRARD, Frédéric PINOIT, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Sébastien VILLAIN,

**Étaient représentés :** BENOIT Richard par Pierre DURAND, Sonia DOUAY par Christine BOURDELLE PATRICE et Céline TAMPIGNY par Nicolas BLIN

**Étaient absents :** Karine PAGEAU, Paulo MARCELO, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Marie-Hélène MARCEL, Marylène FRANZ

Nicolas BLIN est désigné secrétaire de séance

Le conseil municipal a délibéré à plusieurs reprises en 2020 et 2021 pour l'exonération des loyers des commerces dont la commune est propriétaire des murs. Le montant des loyers non réclamés par la commune s'élève à :

**OBJET :****FINANCES****Budget principal**

**Fin de l'exonération  
des loyers des  
commerces locataires  
de la commune**

| Commerces           | 2020              | 2021               |
|---------------------|-------------------|--------------------|
| Bulle de douceurs   | 1 927,08 €        | 5 299,47 €         |
| Cave du Val de Noye | 1 122,00 €        | 4 628,25 €         |
| Le Berny buvette    | 1 000,00 €        | 1 000,00 €         |
| Accrobranche bois   | 805,33 €          | 805,33 €           |
| <b>Montants</b>     | <b>4 854,41 €</b> | <b>11 733,05 €</b> |

La commune a réalisé cet effort afin de soutenir au maximum ses commerces à résister à la crise sanitaire que connaît le monde.

Aussi, avec une évolution de la crise sanitaire plutôt favorable en ce moment et une reprise économique nationale qui se confirme, avec une croissance à plus de 7%, les commerces affichent une meilleure santé.

**Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :**

- de mettre fin à l'exonération des loyers des commerces dont la commune est propriétaire.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Pierre DURAND